



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 27 Septembre 2023 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2023-30

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

MATIERE : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR THEMES

SOUS-MATIERE : EMPLOI –
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de convocation : le 22 Septembre 2023,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, M. Jean TIRAND, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Monique CARPENTIER,

ABSENTS : Mme Catherine BAILLEAU, Mme Jacqueline BESSET,

PROCURATION : Mme Jacqueline BESSET, a donné procuration à M. Patrick MAUGARD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT,

OBJET :
**CHARTRE PARTENARIALE
2023 ENTRE LA MISSION
LOCALE DE L'OUEST
AUDOIS ET LE CCAS DE
LA COMMUNE DE
CASTELNAUDARY**

Conscient des difficultés que peuvent rencontrer certains jeunes de notre territoire pour accéder à l'emploi et souhaitant être partie prenante des initiatives qui émergent dans ce domaine, le CCAS de la commune de Castelnaudary et sa Résidence Autonomie Pierre Estève souhaitent officialiser le partenariat avec la Mission Locale de l'Ouest Audois, dans le cadre du label « Je m'engage pour la jeunesse de mon territoire ».

Ce label se matérialise par la signature d'une charte partenariale qui a pour objectifs :

- D'améliorer l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes de notre territoire
- Promouvoir les recrutements par l'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation)
- Donner une visibilité aux acteurs économiques investis pour l'emploi des jeunes
- Développer ensemble les réponses qui, en amont de l'emploi, préparent les jeunes à la vie professionnelle : visites de la collectivité, Services Civiques, Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel...
- Mutualiser les ressources lors d'événements en faveur de l'emploi des jeunes : forums, opérations de recrutement, ...

- Appuyer la démarche des jeunes vers l'emploi par le Parrainage
- Soutenir l'activité de la Mission Locale de l'Ouest Audois

Plusieurs de ses actions ont déjà pu faire l'objet de conventions individuelles entre la Résidence Pierre Estève et la Mission Locale de l'Ouest Audois : accueil de stagiaires, projet avec un groupe de jeunes en lien avec l'animation, ...

Ainsi, cette charte partenariale permettra d'apporter d'une part une meilleure lisibilité des actions communes entre le CCAS de la commune de Castelnaudary et la Mission Locale de l'Ouest Audois et d'autre part de se projeter sur de nouvelles. Sur les 11 engagements possibles, au minima 2 doivent être sélectionnés. Ses derniers feront l'objet d'une actualisation annuelle.

De plus, des rencontres avec les référents emploi de la MLOA seront organisées à minima 2 fois par an.

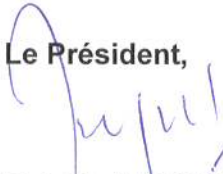
Je vous propose donc de m'autoriser à signer la charte partenariale « Je m'engage pour la jeunesse de mon territoire » avec la Mission Locale de l'Ouest Audois (Annexe1)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE


AUTORISE Monsieur Le Président du CCAS à signer la charte partenariale « Je m'engage pour la jeunesse de mon territoire » (Annexe1) de la Mission Locale de l'Ouest Audois.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 27 Septembre 2023

Le Président,

Patrick MAUGARD



<p>Ampliation faite le : 29 SEP. 2023 Certifié exécutoire par réception en Préfecture le : 29 SEP. 2023 Et par publication le : 03 OCT. 2023 Par délégation, la Vice-Présidente du CCAS,  Nicole CATHALA</p>

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20230927-DB202330-DE
Reçu le 29/09/2023